



Genève, le 9 mai 2008

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de la délégation du Conseil d'Etat aux transports et des CFF

Feu vert pour la construction de CEVA

La délégation du Conseil d'Etat aux transports et la direction du projet CFF se sont réunis aujourd'hui à l'occasion de l'octroi de la décision de construire de la liaison ferroviaire CEVA.

L'autorisation délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT) représente un jalon capital pour la poursuite du projet. Les CFF et le canton de Genève se réjouissent de cette décision qui valide le projet. Les 1 700 oppositions ont été rejetées. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année. Les CFF, maîtres d'œuvre délégués, lanceront les appels d'offre pour le gros œuvre durant le deuxième semestre 2008.

Le conseiller d'Etat en charge du département du territoire (DT), M. Robert Cramer, a rappelé que cette décision de construire fait suite à une succession de jalons déjà franchis. L'OFT relève dans sa décision que, lors de ces différentes étapes, CEVA a toujours été un projet soucieux des riverains. M. Cramer a souligné que les opposants, qui ont par ailleurs déclaré vouloir aller au bout des procédures, cherchent uniquement à bloquer la mise en œuvre de CEVA et non pas à apporter des solutions positives. Il a insisté sur la place prépondérante, au sein du projet CEVA, du souci de l'environnement.

M. Georg Schmalz, responsable du génie ferroviaire des CFF, a indiqué que la procédure d'approbation des plans de CEVA fut complexe en regard de la quantité d'ouvrages à réaliser et du nombre d'oppositions reçues. Le travail induit par certaines charges notifiées dans la décision de construire avait déjà été anticipé à travers l'élaboration d'un dossier de construction ; il reste aujourd'hui à détailler certains aspects. M. Schmalz a enfin déclaré que le début des travaux préparatoires était toujours prévu pour la fin de l'année et que les soumissions seraient lancées en juin 2008.

M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), a commenté les charges de l'OFT portant sur les questions de sécurité. Certaines demandes de l'OFT vont au-delà des normes applicables en Suisse. Par l'application de ces contraintes, CEVA sera une infrastructure particulièrement sûre. Une commission de sécurité indépendante a été créée début 2007, réunissant de nombreux acteurs concernés par les questions de sécurité. Le responsable des constructions de l'Etat de Genève a décrit les projets de requalifications urbaines qui seront mis en œuvre parallèlement à CEVA, notamment dans les secteurs de la Praille, des Eaux-Vives et de Chêne-Bourg. Ce projet concerne environ 18 hectares et permettra, entre autres, la construction de logements.

M. Philippe Gauderon, délégué CFF pour le RER franco-valdo-genevois (fvg), a décrit l'offre du RER fvg dont CEVA est l'épine dorsale. Les spécialistes de la planification s'attendent à une croissance extrêmement importante de la demande en raison des atouts du futur réseau permis par la réalisation de CEVA. Le RER offrira des liaisons traversantes directes avec des horaires cadencés et synchronisés sur l'ensemble du réseau, comprenant un matériel de nouvelle génération interopérable et un système tarifaire intégré. Ce système de transport sera la solution à une grande partie des problèmes de mobilité à l'échelon du bassin transfrontalier.

M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat en charge du département de l'économie et de la santé (DES), a insisté sur la nécessité de réaliser CEVA rapidement afin de permettre à Genève et à sa région de conserver leur attractivité et leur dynamisme économique. Il a en outre relevé l'intérêt que revêt CEVA pour le secteur hospitalier.

CEVA a de nombreux atouts. Il s'agira d'une liaison urbaine, rapide, en complémentarité avec les lignes de trams et de bus au cœur de l'agglomération. C'est un levier pour l'urbanisme et le développement. La réalisation de ce chaînon manquant permet une amélioration de l'accessibilité des quartiers et communes concernés, particulièrement dans le secteur des Trois-Chêne avec la future voie verte. CEVA offre aussi une possibilité de réduction des émissions de CO₂, principal responsable de l'effet de serre.

Pour toute information complémentaire :

Mme Véronique Lombard, chargée de communication, DCTI, ☎ +41 (22) 327 76 38.